



COMPTE RENDU

**Comité de pilotage du site Natura 2000 FR2600974 « Pelouses, forêts et habitats à chauves-souris
du sud de la vallée de l'Yonne et de ses affluents »**

5 décembre 2024 à 14 heures

Salle de réunion de la CCAVM - AVALLON

RECAPITULATIF DES PRESENCES

Olivier BERTRAND	Président du comité de pilotage, Maire d'ARCY-SUR-CURE	P
Agathe PRIN	Conseillère viticulture à la chambre d'agriculture de l'Yonne	P
Annie DUFRESNE	Elue à la Commune de BROSESSES	P
Bertrand BARRE	Chargé de mission Natura 2000 à la Région Bourgogne-Franche-Comté	P
Brigitte CARNOY	Elue à la Commune de FONTENAY-PRES-VEZELAY	P
Bruno BOUCHARD	Président du Comité Départemental de Spéléologie (CDS89)	P
Caroline MERRET	Agent ONF	P
Catherine SCHMIDT	Président de Yonne Nature Environnement de l'Yonne	P
Clément GARINEAUD	Animateur Natura 2000 au Parc naturel régional du Morvan	P
Didier SWIATKOWSKI	Maire de la Commune de VOUTENAY-SUR-CURE	P
Edwige DORBON	Membre de l'Association de Défense de l'Environnement et de la Nature de l'Yonne	P
Evelyne TAVERNIER	Représentante de l'Association de Défense des Sites de l'Yonne et de la Cure (ADYC)	P
François KOCHER	Chef de l'UT Sud-Yonne-Morvan à l'ONF	P
Hervé DESRUJELLES	Fédération Française de randonnée de l'Yonne	P
Jacques TOKARSKI	Représentant du Collectif de défense des loisirs verts de l'Yonne (CODEVER)	P
Jean-Michel DEDIEU	1 ^{er} adjoint à la Commune de MAILLY-LE-CHATEAU	P
Julien LANDRE	3 ^{ème} adjoint à la Commune de GIVRY	P
Lucie DESVAUX	Coordinatrice Yonne au Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne (CENB)	P
Marie Claude MARS	Secrétaire de l'Association de Défense des Sites de l'Yonne et de la Cure (ADYC)	P
Marie GAILLARD	1 ^{ère} adjointe à la Commune de L'ISLE-SUR-SEREIN	P
Marie-Annick DE RICKE	Elue à la Commune de GIROLLES	P
Pascal CALMUS	Fédération française de la montagne et de l'escalade de l'Yonne (FFME 89)	P
Régine BANON	Adjointe à la Commune de CHARENTENAY	P
Robin CHOMBART	Technicien rivière au Syndicat mixte du bassin du Serein	P
Sidonie HENNING	Animatrice Natura 2000 au Parc naturel régional du Morvan	P
Sophie CHOKOMIAN	Service eau et biodiversité de la Direction Départementale des Territoires de l'Yonne	P
Vincent VILCOT	Société d'histoire naturelle d'Autun (SHNA-OFAB)	P
Yves VECTIN	Elu au Conseil Départemental de l'Yonne (CD89)	P
Arthur VERNET	Ecologue indépendant	P
Estelle BURLOTTE	Animatrice du site Natura 2000 au PETR du Pays Avallonnais	P
Pascal GERMAIN	Président du PETR du Pays Avallonnais et de la CC Avallon-Vézelay-Morvan	AE
Pierre MORIN	Vice-Président du Conseil de Développement Territorial du Pays Avallonnais, en charge de Natura 2000	AE
Célie LEGAT	Chargée de mission Natura 2000 à la CC de Puisaye-Forterre	AE
Chantal GUIGNEPIED	Maire d'ANNAY-LA-COTE	AE
Didier VOILOT	Ligue de protection des oiseaux de l'Yonne	AE
Dominique MORISSET	Elu à la CC de Puisaye-Forterre	AE
Eric SAISON	Elu à la chambre d'agriculture de l'Yonne	AE
Etienne BOILEAU	Président de la Communauté de Communes Chablis, Villages et Terroirs	AE
Hélène BARBE	Groupement des agrobiologiques de l'Yonne	AE
Jeannine JOUBLIN	Maire de MAILLY-LA-VILLE	AE
Patrice HENNEQUIN	Président du Comité départemental olympique et sportif de l'Yonne	AE
Thierry ARMAND	Président de la Fédération départementale de l'Yonne pour la pêche et la protection des milieux aquatiques	AE

A : Absent(e) - AE : Absent(e) excusé(e) - P : Présent(e)

Rédacteur : Estelle BURLOTTE (natura2000@avallonnais.fr).

Le présent compte-rendu est considéré comme entériné s'il n'est soumis à aucune contestation écrite par l'un des participants dans un délai maximum de cinq jours ouvrés suivant la date d'envoi.

Tous les documents de référence sont disponibles sur ce lien (présentations, document préparatoire, étude acoustique, charte) : <https://cloud.avallonnais.fr/s/KTPbNw2yXTPH66t>

Monsieur Olivier BERTRAND, Président du Comité de pilotage, ouvre la séance en proposant un tour de table puis présente l'ordre du jour :

- Etude acoustique autour des gîtes à chauves-souris
- Bilan de l'activité d'animation 2024
- La Dotation aménités rurales, un soutien financier aux communes pour la biodiversité
- Présentation et validation du programme prévisionnel de l'animation 2025
- Questions diverses

Il donne la parole à Monsieur Arthur VERNET pour présenter les résultats de l'étude.

1- RESULTATS DE L'ÉTUDE ACOUSTIQUE AUTOUR DES GITES A CHAUVES-SOURIS

Après avoir rapidement présenté le contexte de l'étude, Monsieur VERNET présente la démarche et les principaux résultats sur les chiroptères identifiés sur les deux secteurs de l'étude (Arcy-sur-Cure et le Serein), l'activité des espèces, les enjeux associés et les pistes d'actions.

Madame SCHMITT demande en quoi les panneaux solaires au sol posent problème aux chauves-souris ? Monsieur VERNET répond que bien qu'il existe encore peu de littérature sur le sujet, une étude récente réalisée dans la Drôme démontre que les chauves-souris évitent les parcs de panneaux car l'environnement est moins propice à la chasse ([Guide pour une meilleure intégration des enjeux chiroptères sur les centrales solaires photovoltaïques au sol / LPO Auvergne - 2024](#)).¹

Estelle BURLOTTE conclue le sujet en précisant que les résultats de cette étude et de l'étude « cartographie d'habitats » réalisée en 2023 sur les mêmes secteurs seront synthétisés afin de mener des actions d'informations et d'engager des actions sur les deux territoires.

2- BILAN DES ACTIONS CONDUITES EN 2024

Estelle BURLOTTE présente le bilan des actions conduites en 2024 sur le site Natura 2000, en s'appuyant sur le diaporama.

- **Supports de communication :**

Estelle BURLOTTE précise que les deux Kakémonos réalisés cette année (diapositive 5) peuvent être mis à disposition des communes ou partenaires qui le souhaitent.

¹ *Note de rédaction* : Un document édité par l'ADEME « [photovoltaïque, sol et biodiversité](#) : Enjeux et bonnes pratiques » permet d'amener une réflexion complémentaire sur les autres enjeux, notamment sur les pelouses sèches.

- **Mesures contractuelles :**

Madame SCHMIDT demande qu'elle est la surface concernée par le chantier de retrait des pins qui a eu lieu sur le Cotat Leroy à ARCY-SUR-CURE dans le cadre du contrat Natura 2000 (diapositive 5). Monsieur BERTRAND lui répond que cela concerne environ 50 ares².

- **Mesures non contractuelles** (diapositive 10) :

Une veille sur les ventes de terrain en site Natura 2000 est réalisée par la DDT (Madame CHOKOMIAN) et le CEN Bourgogne et a permis cette année l'acquisition par le CEN d'une dizaine d'hectares sur la commune de MAILLY-LA-VILLE (secteur des fleurs Boudin). Madame CHOKOMIAN demande si les communes présentes sont informées par la vente de parcelles en Natura 2000 sur leur territoire. Les élus présents ne sont pas au courant. Madame SCHMIDT explique qu'il suffit de faire une demande à la SAFER pour être informé des ventes.

Ces échanges à propos de la maîtrise foncière conduisent à évoquer l'outil « **Obligations Réelles Environnementales** » (ORE) permettant de solidifier l'engagement des propriétaires sur la protection de leur(s) bien(s) pour la biodiversité. Monsieur DEDIEU intervient en expliquant que ce dispositif est très flou, notamment sur la démarche administrative à mettre en œuvre et sur les éléments à intégrer à l'ORE, ce qui dissuade les élus à faire usage de cet outil (la commune de MAILLY-LE-CHATEAU avait soulevé le sujet en 2024 pour acquérir des parcelles situées sur le site Natura 2000 via le Fonds Vert Biodiversité et à finalement renoncé devant la complexité de la démarche). Madame DESVAUX intervient en expliquant que le CEN commence à avoir une expérience dans la rédaction et la mise en œuvre d'ORE en Région. **Une réflexion sera engagée en 2025 pour une mise en œuvre de quelques ORE sur le site Natura 2000** (gîtes à chauves-souris, pelouses sèches).

- **Le site Natura 2000 dans son territoire et son réseau** (diapositive 12) :

A propos des constats **d'infractions au code de l'environnement** (dépôts d'ordures ou de gravats), Madame SCHMIDT évoque le dispositif « Sentinelles de la Nature » (<https://sentinellesdelanature.fr>) permettant de donner l'alerte. Le service Forêt, Risques, Eau et Nature de la DDT peut également être saisi par l'intermédiaire de la boîte mail ddt-sefren-signalement@yonne.gouv.fr. Estelle BURLOTTE est aussi en mesure de faire remonter aux services compétents lorsque qu'elle est informée d'infractions commises sur le site Natura 2000.

3- DOTATION AMENITES RURALES

Estelle BURLOTTE présente la dotation aménité rurales, les communes concernées et questionne les membres présents sur les pistes d'utilisation de cette dotation par les communes pour préserver leur biodiversité. Madame CHOKOMIAN fait remarquer qu'il faut ajouter les aires en protection forte aux critères énumérés sur la diapositive 17³.

Il semble que les communes concernées n'ont pas été informées de l'attribution de cette aide. Monsieur GARINEAUD informe que le Pnr Morvan a envoyé un courrier aux communes concernées sur son territoire et Estelle BURLOTTE ajoute que le sujet a fait l'objet d'une publication dans la Newsletter du

² Note de rédaction : 42 ares et 90 ares pour la surface pâturée.

³ Note de rédaction : le diaporama de présentation est modifié en conséquence.

Pays Avallonnais au mois d'octobre dernier. Par contre, aucune information n'a eu lieu à l'initiative des services de l'Etat dans l'Yonne (Préfet).

Quelques idées d'utilisation sont évoquées : L'ISLE-SUR-SEREIN souhaite faire fabriquer (en lien avec l'école) des abris à chauves-souris et les disposer dans les espaces communaux et faire éditer un panneau d'information sur le site Natura 2000. MAILLY-LE-CHATEAU va poursuivre son projet d'acquisition foncière qui permettrait d'associer protection des milieux naturels du site et création d'un sentier pédagogique. Madame CHOKOMIAN signale que les communes pourraient également se lancer dans la procédure des « biens sans maître » pour acquérir des espaces naturels à préserver.

4- PROGRAMME PREVISIONNEL 2025

- **Nouvelles actions :**

Nouveaux contrats Natura 2000 (diapositive 25) : Monsieur KOCHER demande s'il y a un vrai changement dans la volonté de mettre en place des îlots de sénescence dans l'Yonne. Estelle BURLOTTE explique que comme il est indiqué dans le document d'objectifs⁴, cette mesure doit être accompagnée de la mise en place d'une stratégie à l'échelle du site et l'implication de l'animatrice du site doit être impliquée dans sa mise en œuvre. Elle ajoute que c'est en partie pour cela qu'a été élaboré en 2023 le protocole « diagnostic du potentiel de biodiversité forestière ». Elle ajoute que pour pouvoir mettre en œuvre les contrats cités, il faut attendre l'arrêté régional fixant les modalités de mise en œuvre (notamment les barèmes d'éligibilité). Monsieur BARRE conclut que l'arrêté sera pris dans les semaines à venir.

Actions non contractuelles : A propos de la lutte contre les espèces envahissantes, Monsieur DEDIEU demande si des études ou des mesures sont conduites sur les éboulis de versants, qui sont les principaux milieux impactés par l'Ailante. Estelle BURLOTTE répond qu'elle fera des recherches sur le sujet (les éboulis étant des habitats d'intérêt communautaire à enjeux sur le site mais sur lesquels il est difficile d'agir).

Animations : Estelle BURLOTTE présente les sollicitations d'animations pour 2025. Monsieur BERTRAND explique qu'il sera nécessaire de faire des choix et de prioriser étant donné l'emploi du temps déjà bien chargé d'Estelle. Les animations en dehors des communes du site Natura 2000 ne sont pas prioritaires. Monsieur VILCOT signale que la SHNA peut être sollicitée pour des animations en lien avec la biodiversité. L'équipe se compose de spécialistes des différents taxons et d'un médiateur/chargé de communication.

Projet de révision de la charte : Monsieur BARRE ajoute à la présentation d'Estelle BURLOTTE que l'objectif de la charte est de reconnaître les pratiques locales et vertueuses qui vont dans le sens du site N2000. Dans la conception de la charte, il faut veiller à ce que ces pratiques apportent bien des bénéfices aux espèces et aux habitats du site. Les engagements doivent être conçus de façon à être assez ambitieux pour conserver/améliorer les habitats, sans être trop contraignant pour le signataire. Il se propose d'accompagner le groupe de travail qui sera constitué en 2025 pour élaborer la nouvelle charte⁵.

L'ordre du jour étant épuisé, **la séance est levée à 16 heures.**

⁴ Ndr : Mesure 4 du Docob : dispositif favorisant le développement de bois sénescents et d'arbres à cavités

⁵ Ndr : A l'issue de la réunion, Madame MERRET se porte volontaire pour faire partie de ce groupe de travail.